

Trimestre du printemps-été 2020	Dates
Durée du trimestre	1er mai au 31 août
Pleine session	1er mai au 31 août
Période des cours (session A)	4 mai au 24 juillet
Période des cours (session B)	4 mai au 12 juin
Période des cours (session C)	22 juin au 31 juillet
Période des cours (session D)	13 juillet au 24 août
Période des cours (Session TR)	voir portail
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session A)	13 au 24 juillet
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session B)	1 juin au 12 juin
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session C)	20 au 31 juillet
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session D)	13 au 24 août
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session TR)	à déterminer
<b>Congés et événements spéciaux</b>	
Fête de la Reine	18 mai
Fête du Canada	1er juillet

Congé civique	3 août
<b>Changements à l'horaire régulier</b>	
Les cours du lundi 18 mai sont annulés pour la fête de la Reine (jour férié) et reportés au vendredi 29 mai, selon l'horaire normal des cours du lundi. Les stages ne sont pas visés par cette directive.	29 mai
Les cours du mercredi 1er juillet sont annulés pour la fête du Canada (jour férié) et reportés au vendredi 10 juillet, selon l'horaire normal des cours du lundi. Les stages ne sont pas visés par cette directive.	10 juillet
<b>Inscription, cours, abandon et remboursements</b>	
Premier jour de l'inscription (premier cycle)	2 avril
Premier jour de l'inscription (études supérieures)	2 avril
Premier jour de l'inscription (étudiants spéciaux)	2 avril
Cours offert par l'Université d'Ottawa	voir calendrier universitaire de l'Université d'Ottawa
<b>Pleine session (1er mai au 31 août)</b>	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	15 mai
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	15 mai
Dernier jour pour demander un congé d'études (études supérieures)	22 mai
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	29 mai

Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité sans obtenir un crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon d'un cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de note indiquera un échec pour ce cours.	14 août
<b>Session A (4 mai au 24 juillet)</b>	
Dernier jour pour demander un congé d'études (études supérieures)	22 mai
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	15 mai
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	15 mai
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.	29 mai
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	10 juillet
<b>Session B (4 mai au 12 juin)</b>	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	8 mai
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	8 mai
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.	15 mai

Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	5 juin
<b>Session C (22 juin au 31 juillet)</b>	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	3 juillet
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	3 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.	6 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	24 juillet
<b>Session D (13 juillet au 24 août)</b>	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	24 juillet
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	24 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions.	24 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous	14 août

décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	
<b>Session TR</b>	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	voir portail
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	voir portail
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	voir Service du Registraire
Dernier jour pour abandonner un cours ou une activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	voir Service du Registraire
<b>Notes et examens</b>	
Session A (4 mai au 24 juillet) : Période d'examen	27 au 31 juillet
Session B (4 mai au 12 juin) : Période d'examen	15 au 18 juin
Session C (22 juin au 31 juillet) : Période d'examen	4 au 7 août
Session D (13 juillet au 24 août) : Période d'examen	25 au 28 août
Session TR	à déterminer
Affichage officiel des notes finales du trimestre de printemps-été sur le Web	16 septembre
Rendement scolaire considéré comme officiel	25 septembre

## Paiement des droits universitaires

<p><a href="#">Session A (1er mai au 23 juillet) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.</a></p> <p>* Période de grâce par exception en raison de la COVID-19</p>	29 mai*
<p><a href="#">Session B (1er mai au 11 juin) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.</a></p> <p>* Période de grâce par exception en raison de la COVID-19</p>	29 mai*
<p><a href="#">Session C (17 juin au 26 juillet): Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.</a></p> <p>* Période de grâce par exception en raison de la COVID-19</p>	6 juillet*
<p><a href="#">Session D (15 juillet au 26 août): Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.</a></p> <p>* Période de grâce par exception en raison de la COVID-19</p>	24 juillet*
<p><a href="#">Pleine session (1er mai au 31 août) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.</a></p> <p>* Période de grâce par exception en raison de la COVID-19</p>	29 mai*
<p>Session TR</p>	à déterminer

## Rapports, mémoires et thèses (études supérieures)

<p>Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre d'hiver sans avoir à s'inscrire au trimestre de printemps-été</p>	30 avril
<p>Dernier jour pour déposer la thèse et obtenir un crédit financier de 100 % (si vous êtes inscrit uniquement à la thèse et que vous l'étiez aussi au trimestre précédent). Le dépôt de votre rapport, mémoire ou thèse entraînera l'annulation de votre inscription pour le trimestre en cours. Le crédit ne s'applique pas au dépôt d'une thèse remaniée.</p>	5 juin
<p>Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre de printemps-été sans avoir à s'inscrire au trimestre d'automne.</p>	31 août